



IMMIGRATION. Valery Misalier, étudiant haïtien de 25 ans, est menacé d'expulsion. Une décision contraire aux engagements pris par Éric Besson après le séisme du 12 janvier

Pris dans l'engrenage d'une expulsion vers Haïti



Le dossier de Valery Misalier a finalement été rouvert hier par le préfet de Région. (photo t.s.)

Quand il a sa maman au téléphone, Valery lui dit que tout va bien. Elle l'écoute depuis une tente plantée au centre de Port-au-Prince. Le séisme du 12 janvier a pulvérisé la maison familiale.

Dans sa petite chambre du campus, Valery ne va pas bien. Il est menacé d'expulsion vers Haïti. Sa mère ne le sait pas. Le 18 mars, cet étudiant de l'Université Bordeaux 3 reçoit une lettre signée de la préfecture de la Gironde. Une « OQTF ». Obligation de quitter le territoire français. « Dans le meilleur délai. » Dix lignes qui font de Valery un clandestin.

« Je ne comprends pas », répète en boucle le jeune homme. « Cela fait cinq ans que je suis en France, mon titre de séjour a toujours été renouvelé. Je suis bloqué. »

Lettre recommandée

Le mécanisme s'est enclenché le 7 décembre, quand Valery se rend à la préfecture pour renouveler ses papiers. Premier refus, pour manque de justificatifs. Étudiant en première année d'anglais et en deuxième année

de BTS de management des unités commerciales, qu'il suit à distance, il apporte alors les documents justifiant de sa scolarité et de ses stages.

Le 16 janvier, quatre jours après le séisme en Haïti, Valery est sommé de quitter le territoire dans un délai d'un mois. Au motif d'une non-progression dans ses études. Il bénéficie de trois recours possibles. Un « recours gracieux », pour plaider sa cause auprès des services de la préfecture, un recours devant le tribunal administratif, et un recours hiérarchique, en écrivant directement au ministre de l'Immigration, Éric Besson. Ce même ministre qui avait donné instruction officielle, le 13 janvier, de suspendre toute procédure d'expulsion envers les ressortissants haïtiens.

« Je n'avais pas besoin du séisme pour avoir des papiers, raconte le garçon, qui prépare d'épais dossiers de recours au tribunal administratif. Même en ayant raconté ce qui est arrivé à ma famille, mon recours gracieux a été rejeté. » C'est la deuxième lettre, postée le 16 mars. Sans justification.

Cinq ans seul en France

« Certes, j'ai eu des difficultés avec les études, reconnaît Valéry, il triple sa première année d'anglais, mais je n'ai jamais renoncé. J'ai aussi un travail comme assistant d'éducation dans un collège de Pessac, et je réussis bien mon BTS. »

Tous les deux mois, Valery envoie de l'argent à sa famille. Des six enfants, il est le seul à être parti en France, après son baccalauréat. « Je ne les ai pas vu depuis cinq ans », raconte-t-il. « J'avais prévu d'y aller cet été. »

Sur son ordinateur, quelques clichés témoignent de la violence du séisme qui a ravagé Port-au-Prince. « Ma mère a pris un mur sur le dos. J'ai perdu une nièce et plusieurs amis d'enfance. » La maison familiale, qui servait aussi d'atelier de couture à ses parents, est un trou béant.

Sur le qui-vive

Désormais, il mise sur le recours au tribunal administratif, où il a déposé son dossier hier matin. « Si ma demande est acceptée, je pourrai obtenir mon diplôme de BTS et m'inscrire en licence pro, ils ne devraient plus pouvoir m'expulser. » Sur la tablette de la cuisine, Valery prépare une dernière lettre. Celle pour Éric Besson. Il lui parlera de Port-au-Prince, aujourd'hui menacée par la mousson. Et il rappellera au ministre sa promesse du 13 janvier.

Un dossier « rouvert »... hier

Sollicitée par « Sud Ouest » hier dans la matinée, la préfecture a finalement annoncé en fin de journée que le dossier de Valery Misalier venait d'être « rouvert ce jour par le préfet de Région ». Une réouverture « compte tenu du contexte du pays », mais qui n'implique pas obligatoirement une annulation de l'OQTF. Selon la préfecture, un « courrier sera envoyé » au jeune étudiant, dans les prochains jours. Reste que la lettre datée du 16 mars dernier envoyée à Valéry Misalier se contentait en quelques lignes de « sommer » le ressortissant à « quitter le pays dans les meilleurs délais ».

Le risque d'un non-respect de la promesse d'Éric Besson semble inquiéter de plus en plus certaines associations. Romel Louis Isaac, secrétaire général de la plateforme d'associations franco-haïtiennes (PAFH) déclare quant à lui avoir « récupéré » deux ressortissants haïtiens dans des centres de rétention de la région parisienne depuis mercredi. Une manifestation pour le respect des engagements de la France est prévue le 10 avril devant la mairie de Paris.

Y. St-S.

Auteur : THOMAS SAINTOURENS
t.saintourens@sudouest.com

Tags : Gironde Education Enseignement **bordeaux pessac** Actualité Campus



[Lancer l'impression](#)

SUDOUEST.COM

Toute l'actualité régionale avec **Sudouest.com**

A découvrir : **Blogsudouest.com, créez votre blog gratuit** / Annonces en ligne : **Auto, Immo, Emploi, Légales.**

L'annuaire des associations (Béarn, Charente, Charente Maritime, Dordogne, Gers, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pays Basque)